

## LIEN DU JOUR

## Redonnez vie à vos pixels morts

Les écrans LCD d'ordinateurs peuvent présenter un certain nombre de pixels morts. Des points noirs vont donc être affichés en permanence, quelle que soit l'image présente, et nuire à la lecture de l'écran. Une technique très simple permet, dans certains cas, de redonner vie à vos pixels morts. A découvrir sur: pixel.20min.ch



dr

## 20MINUTES.CH

- Sondage: avez-vous déjà uriné dans la rue?
- Diaporama: le repêchage d'une voiture par trois camions-grues.
- Diaporama: Cindy Margolis, la reine du Web en tenue affriolante.
- Vidéo: Le making-of de la compile «Dis l'heure 2 hip-hop rock».

# Un hacker pisté et retrouvé par ses victimes vaudoises

**Une société vaudoise victime de hacking remonte jusqu'à son bourreau et le fait condamner.**

Net4all est une société vaudoise d'hébergement de sites Web. En juillet 2005, Patrick Mayer, son jeune patron, découvre avec stupéfaction que des données concernant certains clients ont été effacées. Deux jours plus tard, un adolescent de 15 ans le contacte via un logiciel de chat pour lui montrer certaines données dérobées. Le lendemain, le site d'un client est complètement effacé. Des mesures de sécurité sont alors immédiatement mises en place et tous les codes d'accès sont changés. A partir de là, la traque va commencer: les fichiers log qui enregistrent tous les accès survenus sur les machines vont être passés au crible. Les hackers ont laissé des traces, en particulier leur adresse IP. Cette dernière, à l'instar des adresses postales,



Patrick Mayer a fait condamner le hacker qui s'était infiltré dans le système informatique de sa société frank faignot

permet de déterminer non pas un lieu précis mais l'emplacement d'un ordinateur. En l'occurrence, elle appartient à un fournisseur d'accès à Internet français. La jeune société lausannoise a ensuite obtenu du Tribunal de commerce de Paris de

pouvoir accéder aux données de ce FAI et donc à l'identité du hacker. Une plainte pénale est donc déposée contre le leader du groupe. L'affaire vient d'être jugée et l'homme de 45 ans, qui avait commis le plus de méfaits, a écopé d'une forte amende. Son

jeune complice n'a pas été inquiété. «Je me félicite de cette décision. Cette condamnation fera réfléchir à deux fois ceux qui voudraient s'aventurer dans le piratage informatique», s'exclame Patrick Mayer.

**Selsa Maadi**